



Devis signé par syndic qui me prélève le montant

Par **lolita1976**, le **11/06/2012** à **00:06**

Bonjour,

Suite à une réparation sur mon toit une entreprise a été missionnée par mon syndic pour intervenir. Pour accéder au toit le velux a été démonté par cette entreprise.

Suite à leur venue, le velux ne fermait plus. Nous avons appelé l'entreprise pour leur demander de passer pour voir si ce n'était pas du fait de leur passage. On nous a répondu de contacter le syndic. Ce que nous avons fait.

L'entreprise est ensuite passée, 5 minutes pour nous répondre qu'il était cassé. Quelques mois plus tard, nous nous recevons une facture de 205 euros de l'entreprise de couverture envoyée par le syndic indiquant qu'elle nous incombait car elle dépendait de notre habitation !

Nous n'avons jamais signé de devis pour ce montant l'idée était juste que l'entreprise vienne corriger une éventuelle erreur de remontage de vélux. Quel est notre recours ?

Pouvons nous bloquer l'autorisation de prélevement du syndic pour ne pas payer ce montant?

Merci d'avance pour votre réponse.